

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DES CHARGES DE MISSION ET DE LEURS MISSIONS**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Mathis NAPIERALA (VP Etudiant) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (Représentant du monde socio-économique) ;

Absente, excusée : Vanessa PREVOT (VP Recherche) ;

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

Invités permanents : Jérôme NORMAND (Cabinet) ;

LE DIRECTOIRE PROVISOIRE DE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU 04 SEPTEMBRE 2023

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération à distance 2021-04-26-01 du Directoire de l'EPE UCA du 26 avril 2021 ;

PRESENTATION DU PROJET

Conformément à l'article 16 des statuts de l'UCA, des chargés de mission, nommés par le Président après approbation du Directoire, assistent le Président et les vice-présidents. Chacun d'entre eux est placé plus spécifiquement sous la responsabilité du président ou d'un vice-président. Ils rendront compte également de leurs missions auprès du Directoire.

Les chargés de mission correspondent à certains dossiers stratégiques pour l'établissement, en relation avec le projet d'établissement. Le périmètre de ces chargés de mission peut évoluer au cours du déploiement du projet d'établissement.

Les chargés de mission suivants sont appelés à exercer leurs fonctions à compter du 1er septembre 2023.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver la liste des chargés de mission comme suit :

- **Oscar AWITOR**, Projet stratégique et opérationnel du centre FLEURA [auprès du Président]
- **Claire BERTHONNEAU**, Egalité et lutte contre les discriminations [auprès du Président]
- **Cécilia BRASSIER**, Politique d'intégration universitaire des réfugiés et d'internationalisation à la maison [auprès de la VP stratégie internationale et européenne]
- **Joël DREVET**, Stratégie immobilière [auprès de la 1ère VP]
- **Frédéric FAUCON**, Mobilités durables à l'Université [auprès de la VP transition écologique et sociétale]
- **Valérie LEGUE**, Science ouverte et SI recherche [auprès de la VP Recherche]
- **Christophe TESTARD**, Simplification administrative [auprès de la 1ère VP]

Article 2 : La délibération à distance 2021-04-26-01 du Directoire de l'EPE UCA du 26 avril 2021 est abrogée.

Membres en exercice : 12
Votes : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DIRECTOIRE UCA
DELIBERATION A DISTANCE 2023-09-04-03

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :